

## Notre projet pour les Parisiens

### "le développement économique"

Conférence de presse – mercredi 5 mars

*Redonner de l'ambition économique à Paris, c'est tout d'abord améliorer le quotidien des Parisiens : une activité économique plus dynamique se traduit par plus d'emplois, dont des emplois de proximité, plus de commerces, plus d'artisans, plus de services. C'est aussi préparer l'avenir : l'activité de demain dépend des investissements d'aujourd'hui, notamment dans l'innovation, et le financement de l'ensemble des politiques locales dépendra de la vigueur du tissu économique.*

*L'économie de Paris affiche en apparence un réel dynamisme. Les créations d'entreprises sont plus nombreuses qu'ailleurs – environ 10% des créations en France chaque année se font à Paris. Cependant, en dépit de cela, Paris perd régulièrement de l'activité au profit de la petite couronne et désormais surtout de la province, où beaucoup de communes mènent des politiques proactives. Paris a perdu 4 000 établissements en 6 ans.*

*Ce phénomène s'accompagne d'une spécialisation croissante dans un petit nombre d'activités tertiaires, facteur de fragilité difficilement compatible avec un rôle de moteur de l'économie francilienne. Parallèlement, de nouveaux secteurs d'excellence peinent à prendre le relais des secteurs traditionnels du luxe et du tourisme. Bien qu'encore deuxième place financière d'Europe, Paris continue à céder du terrain face à la place dominante de Londres, et le secteur de la finance, qui représente plus de 10% de l'emploi de la capitale, embauche de moins en moins. Plusieurs activités innovantes sont relativement bien représentées à Paris ; mais comme tout le secteur de l'innovation, les projets peinent à émerger, à être financés et à être pérennisés.*

*Le commerce de proximité, responsable d'une part importante des créations de TPE, rencontre lui-même des difficultés. Menacé dans certains quartiers par des phénomènes de spécialisation rapide ou « monoactivité », par les hypermarchés installés en périphérie immédiate ou encore par le départ d'autres activités, perdant ses enseignes indépendantes dans les rues commerçantes dynamiques, il peine à s'installer dans les quartiers les plus défavorisés de la capitale.*

*Dans le même temps, Paris se distingue par un taux de chômage relativement élevé, 8,3% en juin 2007 (soit 87 000 demandeurs d'emploi environ), supérieur de 10% à la moyenne francilienne. Le détail du chômage parisien est révélateur de contrastes préoccupants : les cadres y sont particulièrement nombreux, soit plus de 25% à mi 2007 selon l'INSEE, ainsi que les chômeurs de longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an (33%). La problématique des seniors y est aiguë et va en s'aggravant : plus de 40% des chômeurs ont plus de 40 ans, 17% plus de 50 ans.*

## Les entreprises, l'innovation et l'emploi

### • L'état des lieux

À l'échelle de la région Ile-de-France, région active qui attire un large spectre de compétences, les activités économiques sont fortement reliées à l'innovation (13 chercheurs ou ingénieurs

pour 1000 employés). Paris et l'Ile-de-France regroupent la moitié du potentiel de R&D français (47% des cadres d'entreprises, 42% des cadres de recherche). L'Ile-de-France a aussi une position de leadership européen si l'on considère les dépenses de R&D communautaires. Malgré cela, d'un point de vue de l'innovation, l'importance de la région comparée à d'autres régions européennes, a plutôt diminué dans les années 1990 et au début des années 2000.

En France, l'encouragement à la création d'entreprises et l'innovation implique essentiellement des acteurs aux niveaux national et régional. Les municipalités limitent aujourd'hui leurs actions à deux aspects : l'assistance aux formalités de création ; et l'accès aux aides publiques et l'accueil en pépinières, le référencement des hôtels d'entreprises et des locaux vacants. Or ces deux points ne sont pas décisifs dans le développement de l'innovation, car ils ne répondent pas aux trois questions fondamentales en matière de création d'entreprises : qui prend le risque, quel est ce risque, et est-il opportun ?

*À Paris comme en France, la recherche, l'innovation et la création d'entreprises sont encore cloisonnées*

Paris a des résultats comparables à ceux du niveau national : morbidité anormale chez les start-up, peu de brevets, 10 fois moins de business angels qu'à Londres et un mécanisme favorisant l'éparpillement à travers la planète des innovations réussies et des talents.

L'effort de la municipalité sur l'innovation est essentiellement concentré sur Paris Développement qui a pour missions statutaires la promotion économique de la capitale, l'aide à la création et au développement d'entreprises innovantes et de haute technologie. Paris Développement gère et met à disposition 9 000 m<sup>2</sup> de locaux dans le cadre de pépinières et d'incubateurs, ce qui est très peu – les

40 000 m<sup>2</sup> affichés correspondent à la somme de toutes les entités de même vocation, notamment les incubateurs spécialisés issus de l'enseignement, tels que celui des Arts & Métiers ou l'ENST, ou encore Agoranov.

Autant que la création, la transmission des entreprises détermine l'avenir du tissu économique. Le phénomène est critique au niveau parisien. On estime que dans les 10 années à venir la moitié des petites entreprises changeront de mains en raison du départ à la retraite de la génération d'après-guerre.

*Un chômage encore trop important*

Le fort taux de chômage que connaît Paris s'explique tout d'abord par l'évolution du tissu local d'entreprises. Fortement importatrices de main d'œuvre de la périphérie (moins de 45% des emplois parisiens sont occupés par des Parisiens), les entreprises parisiennes créent sensiblement moins d'emplois que leurs consœurs dans le reste de l'Ile-de-France. Les plus grandes entreprises se sont fortement restructurées, générant de nombreuses réductions d'emploi, et les défaillances de PME sont sensiblement plus fréquentes qu'en moyenne en France. Ce phénomène trouve son origine dans la rapide mutation de l'économie parisienne depuis 15 ans : les secteurs manufacturiers ou la construction disparaissent, ayant globalement été divisés par 2 en termes d'emplois depuis le début des années 1990, au profit des services, qui occupent 90% des salariés travaillant à Paris aujourd'hui. Ce rapide renouvellement a un

impact d'autant plus fort sur l'emploi qu'une entreprise nouvelle à Paris crée en moyenne 1,1 emploi (non salarié à 83 %), contre 1,5 dans le reste de l'Ile-de-France.

Le marché de l'emploi doit également faire face à un problème très spécifique à Paris, celui des intermittents du spectacle. Avec 15% des demandeurs d'emploi indemnisés et 9% des sommes totales versées, ce phénomène est majeur et, surtout, s'aggrave.

#### • Nos propositions

Afin de résoudre le paradoxe parisien, une économie assez dynamique avec un chômage important, nous voulons agir sur trois leviers : l'innovation, le développement d'un réseau important de TPE, PME, commerces et artisans et, enfin, une action spécifique en faveur des quartiers les plus défavorisés.

#### *Redonner de l'ambition à Paris*

- Réduire les charges des entreprises, des professions libérales, des artisans et des commerçants grâce à un allègement progressif de la taxe professionnelle.
- Tripler les fonds municipaux alloués au développement économique au cours de la mandature.
- Développer les pépinières d'entreprises, en particulier dans les nouveaux quartiers de la capitale.
- Mettre en réseau les pôles d'excellence de Paris : recherche, entreprises innovantes, grandes universités...
- Promouvoir les secteurs d'excellence de la capitale. En particulier, Paris dispose encore d'atouts lui permettant de rester une place financière de premier plan, disposant des meilleures écoles de formation, de spécialités où sa prééminence est reconnue, d'infrastructures qui comptent parmi les meilleures du monde, avec un immobilier encore comparativement abordable.

#### *Aider et accompagner les TPE et les PME*

- Expérimenter des dispositifs de type « Small Business Act » qui favorisent l'accès des PME ou TPE à un certain nombre de marchés publics ou d'opérations innovantes, simplifier les procédures d'appels d'offres (en particulier pour les plus petits marchés) pour permettre aux PME d'y répondre, proposer des formations aux réponses aux appels d'offres publics, inclure dans les critères d'évaluation le taux de sous-traitance à des PME, et réduire drastiquement les délais de paiement de la ville.
- Financer la création d'entreprises par la mise en place d'un fonds de microfinance partiellement garanti par la ville.

- Créer dans la plupart des arrondissements des « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi », guichets uniques pour les entreprises, créateurs et demandeurs d'emploi, centrés sur l'accompagnement de projets d'entreprises et de projets professionnels, favorisant le partage d'expérience et le recrutement. Ces structures remplaceront les Maisons du Développement Économique et de l'Emploi actuelles, dont elles étendront les missions.
- Réduire les coûts d'installation et de développement des entreprises, favoriser la mise en réseau, la circulation de l'information et les partages de compétence.
- Promouvoir la mise en place de groupements d'employeurs ou de coopératives d'emplois agréées par la Mairie, permettant aux TPE (notamment aux commerces et artisans) de bénéficier de services auxquels elles n'auraient pas eu accès autrement.
- Créer une bourse à la reprise d'entreprises, mettant en contact cédants, repreneurs, investisseurs et financeur ; sensibiliser et former les entrepreneurs aux enjeux de la transmission (management, aspects financiers, légaux, fiscaux, ...)
- Parrainer un réseau de compétences et connaissances permettant aux professions libérales de réaliser des actions conjointes (communication, recrutement, réponse à un appel d'offre...). Le rôle de la Mairie serait celui d'un intermédiaire « organisateur » du marché mettant à disposition une organisation et des moyens (« plate-forme » d'échange).

#### *Pour une économie plus sociale*

- Insérer l'économie solidaire au cœur de la politique du développement économique et de l'emploi à Paris : les intégrer dans les Maisons du Développement Économique et de l'Emploi actuelles, et à terme, dans les « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi » plus ambitieux créés pendant la mandature.
- Encourager des pratiques financières socialement innovantes, dont l'Investissement Socialement Responsable (ISR) par la création d'une chaire dédiée à l'École d'Économie de Paris, et par l'orientation d'une partie de la trésorerie des sociétés d'économie mixte vers des fonds ISR.

#### *Pour une politique de l'innovation ambitieuse*

- Doter Paris Développement d'un Comité de l'Innovation, chargé non seulement de la gestion des incubateurs et pépinières, mais aussi du développement de l'innovation à Paris par des contacts avec les centres de recherche franciliens pour la création d'entreprises par les chercheurs, un encouragement et une aide aux salariés de grands groupes souhaitant créer leur entreprise, une mise en réseau des acteurs de l'innovation et un investissement fort dans l'innovation sociale.
- Favoriser la mise en relation des porteurs de projets, des incubateurs, des corporations, des centres de recherches, des investisseurs et des donneurs d'ordres au sein d'« Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi. »

- Aider les TPE et PME à se développer à Paris à travers la conclusion de conventions entre la ville et OSEO pour le soutien à l'innovation, le financement des investissements et la garantie des financements bancaires. Compléter ces conventions par la création d'un guichet unique d'aide à la création d'entreprise (juridique, fiscale, comptable...)

- Valoriser l'action des entreprises spécialisées dans les biotechnologies et le développement durable.

- Financer des salles de vidéoconférence, d'outils pédagogiques numériques, de médiathèque pour les nouveaux pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)

- Créer ou affecter des bâtiments universitaires pour de nouvelles filières professionnalisantes dans l'environnement, le développement durable et le service à la personne.

#### *Pour agir directement en faveur de l'emploi*

- Mener une politique de l'emploi s'attaquant aux spécificités du marché du travail à Paris : disposant aussi des compétences du département en matière de RMI, la collectivité parisienne doit poursuivre et enrichir une action d'envergure en la matière et s'attacher à rationaliser ses différents dispositifs et structures d'aides en accroissant le nombre de personnes touchées, notamment dans les quartiers en difficulté (GPRU, quartiers « politique de la ville »...), et chez ses nombreux cadres et seniors sans emploi.

- Expérimenter 3 zones franches urbaines dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, dont certains quartiers cumulent les handicaps : fort taux de chômage, absence d'entreprises, forte proportion de jeunes, faible démographie médicale, échec scolaire...

Les avantages liés aux zones franches urbaines bénéficient à la fois aux entreprises existantes et aux nouvelles entreprises.

- avantages fiscaux :

- exonération pendant 5 ans d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu ;

- exonération de la taxe professionnelle ;

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

- exonération des charges sociales patronales ;

Ces exonérations bénéficient à tous types d'entreprises de 50 salariés au plus : commerce, artisanat, entreprises industrielles, de service, professions libérales, associations qui salarient des habitants de la ZFU... pour une durée de 5 ans.

Ce mécanisme bénéficie également aux résidents, puisqu'un tiers des emplois créés dans les entreprises implantées en ZFU doit être réservé aux habitants de zones urbaines sensibles.

Comme l'indique le rapport 2007 de l'observatoire des zones urbaines sensibles, « les quartiers classés en ZFU sont sur une trajectoire favorable de rattrapage par rapport à leurs unités

urbaines. Le taux d'installation de nouveaux établissements y est d'environ 10 points supérieur à celui de leurs unités urbaines. »

- Fusionner les structures municipales (MDEE et Missions Locales), et regrouper physiquement d'autres acteurs comme l'ANPE ou les structures de la Région dans une nouvelle structure municipale, les « Ateliers Parisiens pour l'Initiative et l'Emploi », guichets uniques pour les entreprises, créateurs et demandeurs d'emploi. Leur architecture ouverte permettra d'accueillir les associations tournées vers l'emploi, et d'organiser et développer les forums pour l'emploi initiés sous la dernière mandature.

- Fusionner le Plan départemental d'aide à l'emploi (PDAE) avec le Plan départemental d'insertion (PDI) et engager une refonte des programmes de formation afin qu'ils soient complémentaires et non plus redondants avec les formations proposées par la région et l'ANPE. Des actions spécifiques seront menées en faveur de publics ciblés : seniors, cadres, intermittents, jeunes de quartiers en difficulté...

## Le commerce et l'artisanat

### • L'état des lieux

Le commerce est à la fois un secteur économique créateur d'emplois, un type d'occupation urbaine en pied d'immeuble, facteur d'animation, de convivialité mais également de préservation du lien social de proximité. Maintenir un commerce dynamique dans chaque quartier de la ville de Paris doit donc devenir une priorité.

Le commerce représente 68 000 des 378 500 entreprises parisiennes, ainsi que 171 000 emplois. L'artisanat, considéré statistiquement à part, représente lui 37 000 entreprises et 122 500 actifs. Cependant, le nombre de commerçants est en baisse régulière. D'autre part, depuis 2000, les établissements quittant Paris sont plus nombreux que ceux venant s'y installer, ce qui engendre un flux de transferts d'établissements négatif pour la capitale.

Le commerce de proximité apparaît de plus très hétérogène dans sa géographie comme dans sa composition. Le déséquilibre entre la rive droite et la rive gauche de la Seine est important, et au sein même de la rive droite entre l'Ouest et l'Est de la capitale. Le pôle majeur reste le « quartier des affaires », le 8ème arrondissement accueille à lui seul 13% des établissements parisiens. Il irrigue les arrondissements centraux et se prolonge à l'Ouest vers la Défense.

La situation des surfaces vacantes illustre elle aussi ce déséquilibre. 10% des locaux en rez-de-chaussée restent aujourd'hui inexploités dans la capitale. Mais le chiffre n'est que 4 à 8% dans l'Ouest parisien, alors qu'il dépasse 15% à l'Est et même 20% dans le 20ème arrondissement.

*Certains enjeux concernent tous les quartiers.*

Dans certains quartiers, l'aménagement des couloirs de bus en site propre ayant modifié les flux de circulation et le faible nombre de places de livraisons, souvent de petite taille pour les camions, dans les artères commerçantes, gênent les livraisons et freinent l'essor du commerce parisien face au grand commerce de proche banlieue.

Les habitudes des consommateurs changent. L'allongement des temps de déplacement incite à réaliser une partie de ses courses près du lieu de travail, ce qui impose des adaptations en termes d'horaires d'ouverture. Cette souplesse est particulièrement difficile pour les plus petits commerçants qui, ne pouvant se permettre un emploi supplémentaire, doivent assurer seul le surcroît de travail. Parallèlement, le cyber-commerce poursuit son expansion, avec des livraisons à domicile qui libèrent les familles de l'encombrement de leurs courses.

*Certains quartiers sont plus directement menacés.*

En tout premier lieu, la concurrence des grandes surfaces en lisère de Paris détruit le réseau de commerces des quartiers périphériques.

D'autres quartiers vivent mal le développement d'activités de négoce très spécialisées, tout particulièrement le textile, communément dénoncée comme « mono-activité ». De petits quartiers industriels ont ainsi émergé récemment. Ces activités, mal ou pas intégrées à la vie du quartier, sont difficilement acceptées des riverains qui vivent difficilement les nuisances générées et la raréfaction de l'offre commerciale, tous les baux étant progressivement rachetés par ces négociants.

*Des enjeux pour la vie des quartiers parisiens*

D'ici à trois ans à Paris, 15 000 commerçants de détail ou de services de proximité devraient être concernés par le problème de la reprise de leur activité. Face au problème de la transmission des commerces et le maintien des commerces de bouche, la SEMAEST concentrée sur la question de la monoactivité tente d'y remédier ponctuellement mais sans grands moyens. Or ce problème va toucher de manière croissante l'ensemble de la capitale.

Dans les quartiers en difficulté, et en particulier dans les 6 ZUS de la capitale, le commerce est moins développé alors qu'il joue un rôle moteur dans la sécurité et le maintien d'un lien social de proximité.

Faute d'une vision stratégique d'ensemble, certains problèmes resteront sans réponse. D'autres grandes capitales européennes ont réussi à endiguer la chute du petit commerce avec une politique ambitieuse de revitalisation de leur centre-ville, une meilleure desserte et une plus grande convivialité.

#### • Nos propositions

*Mener une politique globale de revitalisation du commerce parisien*

- Organiser des États généraux du commerce et de l'artisanat parisien pour mettre au point un programme d'action d'ensemble permettant de préserver et développer les commerces de proximité et les artisans.

- Doter la mairie, comme nombre de grandes villes européennes, d'un outil de pilotage de ses quartiers commerçants, via des Associations de Développement des Quartiers. Ces associations seront chargées de mettre en œuvre une politique de développement, de gestion, de promotion et d'animation de la vie commerçante, seront l'interlocuteur privilégié des commerçants comme des pouvoirs publics (pour les problématiques d'aménagement urbain, de

transports, de police, ...), et associeront des représentants des acteurs publics aux commerçants et autres grands acteurs économiques du quartier.

- Utiliser le nouveau pouvoir de préemption des baux commerciaux pour les commerces de bouche (loi Dutreil) pour faciliter le maintien des artisans et commerçants, dans des conditions de transparence totale.
- Mettre en place en concertation avec les commerçants des rues commerçantes piétonnes ou semi piétonnes.
- Expérimenter le week-end, pour commencer, une semi piétonisation du centre de Paris.
- Favoriser la transmission des petits commerces et artisanats en impliquant les corporations mais aussi les acteurs locaux dans le cadre des "associations de développement des quartiers".

#### Soutenir l'artisanat parisien

- Promouvoir et soutenir les formations aux métiers de l'artisanat (Boule, Duperré, Estienne).
- Mettre en place des aires artisanales localisées, dans un cadre géré par la ville, avec mutualisation des moyens, des économies de coûts, des aménagements spécifiques aux métiers de l'artisanat, et une charte de qualité à respecter, s'imposant aux artisans implantés dans ces aires.

#### *Développer les marchés bio et le commerce équitable*

- Ouvrir un marché du soir avec des stands bio et commerce équitable dans chaque arrondissement, afin de redynamiser le commerce de proximité et permettre aux Parisiens actifs de trouver des produits de qualité près de chez eux.

### **Les nouvelles technologies et la fracture numérique**

#### **• L'état des lieux**

L'accès à Internet pour tous est devenu incontournable du fait de la place prise par ce média dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, la recherche de logements, l'accès à la connaissance, à l'éducation, à l'information, à la culture, etc. Aujourd'hui, les limites de l'accès à Internet en région parisienne restent liées au taux d'équipement informatique (61% des foyers équipés en 2006) et à la formation des foyers, plus qu'à celui des infrastructures (99% de la région couverte en haut débit).

La Ville a lancé un plan d'action pour la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers « politique de la ville » avec la création de 20 Espaces Publics Numériques. Cependant, ces espaces ont été dotés d'un budget peu ambitieux.

La Ville de Paris est responsable de l'administration des écoles et des collèges. Pour l'instant, dans chacun de ces établissements, une classe seulement est réservée à l'informatique.

Pourtant, à une époque où l'accès des plus jeunes aux nouvelles technologies de communication (Internet, téléphones portables, jeux vidéos) s'avère de plus en plus important, l'absence d'un projet éducatif adapté et le sous-emploi de ces technologies dans les établissements scolaires (écoles et collèges) reste une réalité à Paris, la politique d'accès au numérique dans les écoles et collèges est donc totalement déficiente.

#### • Nos propositions

##### *Intensifier la lutte contre la fracture numérique*

- Faire, dans les quartiers concernés par la politique de la ville au sens large, des Espaces Publics Numériques de véritables centres numériques en doublant leur financement (2 millions d'euros).
- Poursuivre la politique de mise à disposition des anciens ordinateurs de la Ville de Paris aux associations, sous condition d'existence d'un projet d'éducation/formation aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Inciter fiscalement la cession par les entreprises à leurs salariés de leurs anciens ordinateurs.
- Recycler les anciens ordinateurs des particuliers qui, encore utilisables, peuvent être reconditionnés et vendus à un prix symbolique.

##### Mener une action volontariste pour l'éducation numérique

- Connecter au réseau Internet fibre optique les écoles et les collèges.
- Abonner les écoles et collèges aux ressources audiovisuelles libres de droit diffusées par la chaîne publique France 5 et son programme Web-TV.
- Créer une bibliothèque municipale « en ligne » pour l'emprunt et la consultation de livres électroniques (fictions, actualités, formations) sur Internet à toute heure.
- Mettre en ligne un portail Internet pour chaque établissement, comprenant notamment une page de contact sécurisée parents-enseignants-élèves, l'accès aux procédures et aux paiements : inscriptions à la cantine, aux centres d'animations, etc. , le suivi scolaire en ligne,...
- L'aide aux familles défavorisées pour les équiper en ordinateurs et en accès Internet.

#### Le tourisme

##### • L'état des lieux

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants, et les plus dynamiques de Paris : 20% des emplois de la capitale sont directement ou indirectement dépendants du secteur du

tourisme. Le tourisme participe aussi au maintien des bars, restaurants, aux animations locales, à la promotion et au développement de l'art et de l'artisanat parisiens. Paris accueille en moyenne 30 millions de visiteurs internationaux par an. Elle est l'une des toutes premières places touristiques au monde. Les arrivées ont généré 62 millions de nuitées, soit près du tiers des nuitées enregistrées au niveau national. Contrairement à la plupart des autres régions françaises, les séjours touristiques en Ile-de-France sont étalés tout au long de l'année.

Aéroports de Paris (ADP) a enregistré un nombre record de passagers en 2006 : 82,5 millions de voyageurs ont fréquenté les aéroports de Paris Orly et de Paris Charles De Gaulle. Aéroports de Paris arrive en tête des principaux aéroports européens en termes de croissance. De son côté, la branche voyageurs de la SNCF annonce la poursuite des trafics, notamment sur les lignes à grande vitesse (TGV + 2,5%/2005) ; EUROSTAR (+4,9%) ; THALYS (+6,0%) et ce malgré la concurrence des compagnies aériennes à bas coûts.

La fréquentation des principaux sites touristiques franciliens payants a progressé en 2006 : la hausse la plus importante concerne le Musée du Louvre (+10%). Le parc d'attraction Disneyland, première attraction de la région, et la Tour Eiffel ont enregistré une hausse de 4% du nombre de leurs visiteurs.

Alors que Paris arrive au premier rang des villes visitées dans le monde, devant Londres et Rome, elle n'occupe que le 52e rang (sur 60 villes) en termes de qualité d'accueil, selon un classement établi par le cabinet Global Market Insite.

#### • Nos propositions

- Lancer une campagne de sensibilisation des Parisiens à la qualité de l'accueil, étalée dans le temps et sur plusieurs quartiers touristiques (Trocadéro, Champ de Mars, Montmartre, Notre Dame, Sorbonne).

- Distribuer une courte « Charte du Parisien et du visiteur », document en français et en anglais qui recommande aux Parisiens de « prendre le temps de renseigner le visiteur », et de « mettre à profit la connaissance de sa langue » pour lui répondre.

- Créer des points d'accueil touristique « kiosques » permanents à Paris et dans les aéroports de Paris (distribution de cartes, guides, cartes de Paris...).

- Favoriser l'usage des transports en communs et des minibus électriques pour remplacer à terme les bus de touristes.

- Inciter les touristes à emprunter les transports collectifs en améliorant leur information sur les différents moyens de transport dès leur arrivée.

- Promouvoir un tourisme durable à Paris et faire de cet actif un vecteur de sensibilisation aux enjeux de développement durable (séjours plus longs, recours aux transports les moins pollués, éco-hôtellerie, promotion des emballages recyclables, etc...).

- Développer le tourisme d'affaires dans la capitale.

- Moderniser les parcs d'expositions et de Congrès (Porte de Versailles, Maillot...), et créer une navette entre les différents parcs d'exposition.

- Lancer une grande initiative de formation à l'anglais et à une deuxième langue vivante, à destination des personnels municipaux, des taxis (en partenariat avec Paris Capitale Taxis), des personnels de la RATP et des commerçants.

## Budget et finances

### • L'état des lieux

Comme dans toutes les communes de France, le budget de la Ville de Paris comprend deux grandes « sections », qui distinguent les dépenses et les recettes de fonctionnement d'une part, c'est-à-dire tout ce qui concerne la gestion courante de la ville, et les recettes et dépenses d'investissement, d'autre part, qui concernent les travaux et les acquisitions d'importance.

En 2006, les dépenses de fonctionnement de la ville et du département se sont élevées à un peu plus de 5 milliards d'euros, et les dépenses d'investissement à 1,7 milliard d'euros. Il faut noter que, à l'inverse de l'État, les budgets des collectivités locales doivent être votés en équilibre, c'est-à-dire que les recettes doivent couvrir l'ensemble des dépenses.

### *Les recettes*

Les collectivités locales perçoivent essentiellement trois types de recettes :

- le produit de la fiscalité locale, qu'elle soit directe (les 4 taxes : taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) ou indirecte (les droits de mutation acquittés lors des transactions immobilières par exemple), dont le montant s'élève à plus de 3 milliards d'euros ;
- les dotations de l'État, qui correspondent à près de 1,5 milliard ;
- l'emprunt, qui permet de financer les investissements. L'encours de la dette, c'est-à-dire le montant que doivent rembourser la ville et le département au titre des emprunts, s'élevait à un peu moins de 2 milliards d'euros fin 2006.

### *Les dépenses*

Quatre types d'actions constituent l'essentiel des dépenses de la ville et du département :

- les dépenses de personnel, à hauteur de 1,8 milliard d'euros ;
- les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques (aide sociale, logement, environnement, ...) pour 1,7 milliard d'euros ;
- les contributions obligatoires aux structures intercommunales (transports, ordures ménagères principalement) et aux instances liées à la ville mais juridiquement distinctes (centre d'action sociale, Préfecture de police), soit 1 million ;
- et les dépenses d'équipement, dont l'essentiel est constitué des travaux et des acquisitions pour 1,7 milliard d'euros.

L'endettement de la ville est relativement faible et les taux des prélèvements fiscaux n'ont pas augmenté. Mais le niveau des recettes n'a progressé ces dernières années que grâce à une

conjoncture immobilière très favorable. Les recettes des « quatre vieilles » ont, en parallèle, diminué de 100 millions, reflet notamment d'une activité économique qui s'essouffle. Par ailleurs, les dépenses d'investissement se sont fortement accélérées en doublant en 3 ans, provoquant une croissance de l'endettement de la ville ; les dépenses de fonctionnement se sont également accrues.

L'avenir s'annonce moins serein pour les finances parisiennes, qui sont exposées à un risque de retournement de conjoncture. Les efforts, trop modestes, entrepris en matière de développement économique l'illustrent bien. De nombreuses entreprises ont quitté Paris. En parallèle, le budget consacré à l'action économique n'atteint que 0.6% du budget de la ville (27 millions en dépenses de fonctionnement, dont 1 million pour les aides au commerce, et 12 millions en investissement).

La situation actuelle des finances publiques peut se résumer ainsi : le niveau des recettes, qui a augmenté ces dernières années surtout grâce aux droits de mutation, est fragilisé par les incertitudes liées au marché de l'immobilier ; les dépenses d'investissement ont atteint un niveau élevé, provoquant une croissance de l'endettement de la ville ; les dépenses de fonctionnement sont soumises à la double pression des besoins sociaux élevés et des conséquences liées à l'augmentation des investissements (exploitation, entretien...).

#### • Nos propositions

##### *Maitrise du budget et équilibres financiers*

- stabiliser les prélèvements fiscaux, à conjoncture égale. La hausse de la fiscalité n'est pas envisagée, sauf si les éléments extérieurs à la gestion de la ville (baisse des prix immobiliers, chute de la croissance économique, réduction des dotations de l'État..) remettraient en cause les équilibres financiers et l'endettement de la ville.
- maintenir d'un niveau d'endettement de la ville de Paris à un maximum d'environ 5 années nécessaire au remboursement du capital de la dette ;
- rationaliser les dépenses de fonctionnement, en particulier dans l'administration centrale ;
- maintenir l'effort d'investissement pour financer les programmes prioritaires de la ville.

Une gestion du budget particulièrement dynamique afin de favoriser l'activité économique

- réduire les charges des entreprises grâce à un allègement progressif de la taxe professionnelle ;
- favoriser l'emploi grâce à l'expérimentation de 3 Zones Franches Urbaines dans certains quartiers du nord-est parisien, qui concentrent un taux de chômage très élevé, une surconcentration de logements sociaux et des difficultés d'intégration (ZEP, ...) et favoriser une mixité sociale et urbaine (commerces, artisanat, entreprises, logements sociaux, intermédiaires et privés) ;

- améliorer les recettes externes issues du patrimoine de la ville : redevances, concessions publiques, cessions foncières ;
- encourager les partenariats public-privé pour des investissements et équipements lourds ;
- affecter une partie des droits de mutation à la politique du logement, notamment aux aides à l'accession à la propriété des jeunes ménages.
- mieux utiliser la fiscalité comme un outil de régulation politique, en modifiant les bases entre les taux des 4 taxes locales, afin d'inciter les entreprises et les particuliers à participer au développement durable de la ville.
- bâtir une véritable fiscalité écologique, à travers la taxe professionnelle pour les entreprises, à travers la taxe foncière ou d'habitation pour les particuliers et les dotations de l'État (DGF en particulier) pour les collectivités locales.
- engager une réflexion sur l'évolution des fiscalités locales dans le cadre du Grand Paris afin de renforcer les solidarités territoriales, le développement de l'emploi et harmoniser nos politiques budgétaires.
- renforcer la transparence et la communication financière, qui sont des enjeux démocratiques et économiques, notamment dans les feuilles d'impôts locaux pour expliquer aux Parisiens comment est utilisé leur argent.
- instaurer une comptabilité verte pour la ville et les sociétés d'économie mixte afin d'évaluer les politiques environnementales, avec des indices qualitatifs objectifs, et favoriser le développement durable de la ville.